



## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT DES DEMANDES DE PROLONGATION DU DELAI DE REPONSE A PLUSIEURS MOTIONS**

---

(Du 3 octobre 2022)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

L'article 55 alinéa 1 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel prévoit la possibilité de soumettre une demande de prolongation de délai de six mois pour le traitement des objets lorsque les circonstances l'exigent. Par la présente demande, notre Conseil sollicite une prolongation de délai de six mois pour délivrer une réponse aux motions :

- Motion 291 « Plus d'emplois, plus de logements », du 31 octobre 2011 ;
- Motion « Pour l'étude d'une salle multisports à Peseux », du 13 décembre 2013 ;
- Motion « Pour une politique de places de parc respectueuse des surfaces vertes », du 26 septembre 2016 ;
- Motion 327 « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale », du 7 mai 2018 ;
- Motion 333 « Etendre les « marches exploratoires » à l'ensemble de la population » du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- Motion 334 « Propriétés vides ou sous-occupées en main de la Ville : des mesures à prendre », du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- Motion 337 « Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel », du 11 novembre 2019 ;
- Motion 338 « Pour une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité adaptée au changement climatique », du 11 novembre 2019 :



- Motion 340 «Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés », du 14 septembre 2020 ;
- Motion 342 « Des logements avec encadrement à loyer abordable pour nos aînés ! », du 28 septembre 2020 ;
- Motion 343 « Plus de terrains pour des logements d'utilité publique », du 8 février 2021 ;
- Motion 344 « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de crise pandémique », du 26 avril 2021 ;
- Motion 346 « Favoriser les constructions en bois, un matériau local et durable, pour contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique », du 26 avril 2021.

Actuellement, le délai de réponse pour la plupart de ces objets est fixé à janvier 2023. Les motivations justifiant une demande de prolongation pour chacun de ces objets sont présentées brièvement dans les chapitres ci-dessous.

## **1. Prolongations en attente de la stratégie immobilière et de la politique communale du logement**

Comme déjà annoncé à votre Autorité, une mise à jour de la stratégie immobilière et de la politique communale du logement est en cours de préparation. La commission du Conseil général rattachée au dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti est associée étroitement à cette démarche. Une première séance de commission à ce propos a eu lieu le 26 septembre 2022 et une deuxième séance est d'ores et déjà prévue le 21 octobre 2022.

Ces travaux donneront lieu à un rapport au Conseil général, prévu durant le premier semestre 2023. Le classement des motions et postulats suivants sera proposé dans ce cadre :

- Motion 291 « Plus d'emplois, plus de logements », du 31 octobre 2011
- Motion 334 « Propriétés vides ou sous-occupées en main de la Ville : des mesures à prendre », du 1<sup>er</sup> avril 2019
- Motion 342 « Des logements avec encadrement à loyer abordable pour nos aînés ! », du 28 septembre 2020
- Motion 343 « Plus de terrains pour des logements d'utilité publique », du 8 février 2021

En effet, les enjeux abordés par ces motions sont à la fois centraux et complexes et méritent dès lors d'être intégrés dans une stratégie et un plan d'actions globaux.

## **2. Prolongations en attente de la stratégie de développement économique**

La fusion des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2021 a donné lieu à la création d'un office spécifiquement dédié au développement économique et à la domiciliation. Un rapport sera adressé à votre Autorité durant le premier semestre 2023 afin de présenter la stratégie du Conseil communal en la matière qui traitera notamment du soutien aux acteurs locaux et de mesures en faveur de l'attractivité du territoire communal.

La stratégie présentée dans ce rapport permettra notamment de répondre aux demandes d'études formulées dans les motions suivantes :

- Motion 327 « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale », du 7 mai 2018
- Motion 344 « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de crise pandémique », du 26 avril 2021

## **3. Prolongation en attente de la votation cantonale sur la gratuité des transports publics**

Le processus concernant l'initiative législative populaire cantonale ayant pour but d'instaurer la gratuité des transports publics pour tous et toutes est en cours. Lancée en 2017, cette initiative a été déposée à la Chancellerie d'Etat en 2018.

Début 2021, le Conseil d'Etat transmettait au Grand Conseil un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative tout en proposant un contre-projet indirect qui prévoit des mesures tarifaires ciblées. Ce rapport est actuellement en traitement en commission du Grand Conseil. La question de la conformité de l'initiative à la Constitution fédérale est encore ouverte en lien avec la procédure en cours auprès du Tribunal fédéral sur une initiative populaire similaire déposée dans le canton de Fribourg.

Etant donné ce processus qui pourrait potentiellement aboutir à la gratuité généralisée des transports publics dans le canton de Neuchâtel, le Conseil communal transmettra son rapport concernant la gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés en réponse à la motion 340, une fois que l'issue sera connue.

En cas d'acceptation de l'initiative, la motion deviendra caduque et il sera demandé à votre Autorité de la classer. En cas de rejet ou de non-validité, la motion 340 fera l'objet d'un rapport présentant l'étude de cette proposition. Dès lors, nous demandons un délai complémentaire pour la réponse à la motion :

- Motion 340 «Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés », du 14 septembre 2020

#### **4. Prolongation en attente du plan d'aménagement local (PAL)**

Le PAL (plan d'aménagement local) définit les grandes lignes du développement urbain à moyen terme. Dans le cadre des études menées sur les différents secteurs en lien avec les besoins en infrastructures, le Conseil communal souhaite coordonner les réponses à certaines motions avec les travaux en cours.

Ainsi, le secteur des Chapons, à Peseux, est identifié comme secteur de développement. L'étude nécessaire à l'implantation d'une salle de sport triple à cet endroit doit être intégrée de manière cohérente avec le développement potentiel du secteur et la stratégie en matière d'équipements sportifs à l'échelle de la ville. Dès lors, le Conseil demande un délai supplémentaire pour répondre à la motion « Pour l'étude d'une salle multisports à Peseux », qui fait également écho à la motion n°347 « construction de deux halles de gymnastique triple à Peseux et vers l'université de Neuchâtel » du 5 juillet 2021.

Toujours en lien avec le développement urbain, les marches exploratoires sont des outils pertinents utilisés depuis 2014 par la Ville de Neuchâtel. Elles ont permis d'identifier et de répondre de manière très concrète aux besoins en matière de mobilité piétonne des habitantes et habitants, notamment les seniors, dans les quartiers de Serrières, de la Coudre ou de l'Ermitage.

Notre Conseil communal est convaincu de l'efficacité de cet outil et souhaite y faire recours à nouveau. Ces marches exploratoires seront coordonnées avec les travaux du plan directeur de mobilité qui fera partie intégrante du PAL et pourront ensuite proposer des aménagements sur les tronçons prioritaires identifiés ainsi qu'en cohérence avec les travaux à planifier sur le domaine public.

Ainsi, un délai supplémentaire est demandé pour les réponses aux motions :

- Motion « Pour l'étude d'une salle multisports à Peseux », du 13 décembre 2013
- Motion 333 « Etendre les « marches exploratoires » à l'ensemble de la population » du 1<sup>er</sup> avril 2019

## **5. Prolongation en attente de l'adoption du nouveau règlement de police**

L'unification des réglementations de police suite à la fusion poursuit son cours. Actuellement, ce sont encore quatre règlements de police qui s'appliquent et un rapport relatif au nouveau règlement de police sera présenté au premier semestre 2023.

Le règlement de police de la commune fusionnée est un élément clé pour pouvoir répondre à plusieurs aspects de la motion 337 intitulée « Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel », notamment concernant la tranquillité et la sécurité publiques, les établissements publics et les manifestations.

Le Conseil communal propose de répondre une fois le nouveau règlement de police adopté à la motion :

- Motion 337 « Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel », du 11 novembre 2019

## **6. Prolongation en attente du rapport sur le domaine public 2023**

Une réponse à la motion des Vert-e-s de Corcelles-Cormondrèche intitulée « Pour une politique de places de parc respectueuse des surfaces vertes » sera donnée dans le cadre du rapport sur le « domaine public 2023 », planifié durant le premier trimestre 2023.

Dès lors, nous demandons au Conseil général d'accorder un délai supplémentaire pour répondre à la motion :

- Motion « Pour une politique de places de parc respectueuse des surfaces vertes », du 26 septembre 2016

## **7. Prolongation en attente du rapport concernant « l'espace naturel urbain »**

Un rapport d'information à l'attention du Conseil général définira les bases et principaux axes stratégiques en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques sur le territoire communal. Il fournira ainsi les lignes directrices, orientations et méthodes de travail générales qui permettront de répondre de manière directe à la motion :

- Motion 338 « Pour une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité adaptée au changement climatique ».

Le rapport est prévu pour le premier trimestre 2023.

## **8. Prolongation en attente du Plan climat cantonal**

Le Plan climat cantonal, actuellement en traitement par le Grand Conseil, prévoit notamment de favoriser les constructions durables par l'emploi de bois. Dans ce cadre, notre Conseil demande une prolongation du délai de réponse à la motion 346 afin que la réponse apportée soit en cohérence avec les mesures prises par le Canton. Notre Conseil demande donc de prolonger de 6 mois le délai de réponse de la motion :

- Motion 346 « Favoriser les constructions en bois, un matériau local et durable, pour contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique », du 26 avril 2021.

## **9. Conclusion**

Le Conseil communal ainsi que les services de l'administration planifient avec attention le traitement des objets déposés par votre Autorité.

Les prolongations de délai sollicitées permettront d'y apporter des réponses pertinentes et cohérentes avec des stratégies globales en cours d'établissement ainsi que tenant compte des évolutions législatives cantonales.

En fonction des motifs invoqués, nous vous demandons de prolonger de 6 mois le délai de réponse des objets en question.

Neuchâtel, le 3 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

La vice-chancelière,

Nicole Baur

Evelyne Zehr